



## Charte des First responders du Canton de Vaud

### **Respect**

Je m'engage à respecter la présente charte et les conditions générales de l'application « First responders Vaud ».

Je m'engage à porter secours, dans la limite de mes compétences, à toute personne dans le besoin, sans considération de sexe, d'âge, d'appartenance religieuse, sociale ou culturelle.

Je respecte le lieu d'intervention, les personnes et les biens qui s'y trouvent.

Je me rends sur le lieu de l'intervention en respectant les règles de circulation et ne commets aucune infraction au code de la route.

### **Honnêteté**

Je n'accepte aucune rémunération pour mon engagement dans le cadre des First responders.

Je n'interviens pas si je ne suis pas en mesure physique et psychique d'assurer ma propre sécurité, celle de la victime ou des témoins.

En cas de besoin, je sollicite l'aide psychologique offerte par l'entité en charge de la gestion du réseau vaudois des First responders pour discuter d'une intervention émotionnellement difficile.

### **Discrétion**

Je m'engage à ne divulguer aucune information relative aux interventions que je réalise dans le cadre des First responders.

### **Collaboration**

Je collabore avec toutes les personnes présentes avec respect et bienveillance.

Dès que les services de secours professionnels sont sur place, je me réfère strictement aux directives de ces derniers.

Je respecte les instructions données par l'application et/ou la centrale de régulation.

Lausanne, le 1<sup>er</sup> janvier 2024